



Le 6 août 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0353

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 5 juillet 2024 et visant à obtenir :

« *Barrages et digues publiques*

Je souhaite obtenir les informations suivantes pour les dix dernières années concernant chaque barrage et digue :

1. *Pour chaque incident où un barrage ou une digue a cédé au Québec :*

- *La date précise de l'incident*
- *Le nom et l'emplacement géographique exact du barrage ou de la digue (y compris la municipalité et la région)*
- *La cause présumée de la céaison*
- *Une description des dommages causés et les mesures prises pour réparer le barrage ou la digue*
- *Les coûts totaux engagés pour les réparations, y compris toutes les dépenses directes et indirectes associées*

2. *Pour chaque incident où un barrage ou une digue a été endommagé au Québec :*

- *La date précise de l'incident*
- *Le nom et l'emplacement géographique exact du barrage ou de la digue (y compris la municipalité et la région)*
- *La nature des dommages subis*
- *Une description des mesures prises pour réparer les dommages*
- *Les coûts totaux engagés pour les réparations, y compris toutes les dépenses directes et indirectes associées. »*

(Transcription intégrale)

Relativement au premier point de votre demande, aucun barrage ou digue appartenant à Hydro-Québec n'a cédé au cours des dix dernières années.

Relativement au second point de votre demande, les événements visés au cours de la période de référence figurent au tableau en annexe.

Par ailleurs, pour information, Hydro-Québec consacre un montant annuel moyen d'environ 2 G\$ par année en travaux de maintenance, pérennité et augmentation de puissance pour les groupes d'actifs barrages, ouvrages régulateurs et groupes turbine-alternateur. Cette somme augmentera au cours des prochaines années en lien avec notre plan d'action 2035.

Durant cette période, des activités ont été médiatisées en lien avec des travaux réalisés sur d'autres barrages ou digues à la suite d'analyses ou d'enquêtes sans toutefois qu'il y ait eu un incident ou des dommages, ils ne sont donc pas répertoriés aux fins de la présente.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.